

AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-10_28_06_2017-DE
Reçu le 04/07/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication au maire de

6/7/2017
6/7/2017



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017 À 18H00**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN,, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Absents avec procuration :

Monsieur Jean-Louis BAUCHET donne procuration à Madame Catherine BARRAJA,
Madame Monica LAUGIER donne procuration à Monsieur le Maire,
Madame Claudine KHOKHLOV donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Monsieur André BEZZINA
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI,
Madame Christine PETRUCELLI donne procuration à Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN.

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**10/ OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 – BUDGET ANNEXE PARCS
DE STATIONNEMENT WILSON – MARINIÈRES ET BARMASSA**

Maire Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire expose à ses collègues :

Le compte administratif 2016 du Budget Annexe parcs de stationnement présente :

- un excédent de fonctionnement de 1.218.803,89 euros
- un déficit d'investissement de 821.748,90 euros

Elle leur demande de bien vouloir inscrire, au prochain budget supplémentaire, le report de 1.218.803,89 euros en recettes de fonctionnement et celui de 821 748,90 euros en dépenses d'investissement.

AR PREFECTURE

006-210601597-20170628-10_28_06_2017-DE
Regu le 04/07/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 5 abstentions (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Madame Marie-Paule ZANOTTI, Monsieur Richard CONTE)
ADOpte



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives